

-----  
Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/119

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Caillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (11) :**

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

**Membre ayant donné procuration (1) :**

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/119 : Portant modifications de la délibération n°2020/78 du 12 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis**

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°2020/78 du 12 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné les représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis et au programme LEADER.

Lors de la séance deux conseillers communautaires ont été désignés à la fois comme suppléants et titulaires au PETR du Pays du Cambrésis. Cela n'étant pas possible, il est proposé de modifier la liste des représentants suppléants.

Considérant la proposition de la Conférence des Maires de remplacer M. Maurice DEFAUX et de Mme Liliane RICHOMME par Mme Marjorie DHERBECOURT et M. Sébastien GRAS,

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,*

*Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis,*

*Vu la délibération n°2020/78 du 12 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis, annexée à la présente délibération,*

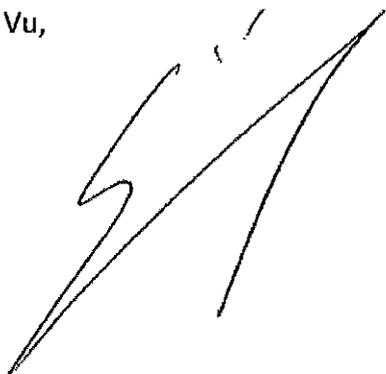
**Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier la délibération n°2020/78 en désignant, à la place de M. Maurice DEFAUX et Mme Liliane RICHOMME, en tant que suppléants :**

- Madame Marjorie DHERBECOURT ;
- Monsieur Sébastien GRAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 15 octobre 2020 et de la publication le  
15 octobre 2020

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 15 octobre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAI ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

**Délibération n°2020/78 du 12 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis**



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 10 juillet 2020 – 17h00

Délibération n°2020/78

Date de convocation : 06 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Las-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Buisigny  
Carnières  
Caillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnachy  
Inchy  
La Croise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malcouart  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Monlay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Raumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Camtrai  
Saint-Souplet-Escaulourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Wallincourt-Salvigny

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (68 titulaires) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOËTGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LÉFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres ayant donné procuration (6) :**

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

---

**Délibération n°2020/78 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis et au programme LEADER**

Depuis le 1er janvier 2018, le syndicat mixte du Pays du Cambrésis est devenu le syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis.

Le Syndicat Mixte porte le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Cambrésis qui est le document cadre légal d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales des communes ou communautés doivent s'appuyer sur lui et le respecter.

Le Syndicat constitue aussi un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes et communautés de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets répondant aux objectifs définis dans son projet de territoire à travers des partenariats étroits avec l'Union Européenne, l'État, la Région, le Département les organismes consulaires, professionnels et associatifs, etc.

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement comme par exemple :

- L'aide à l'émergence et conduite de projets ;
- Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques ;
- La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire.

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020).

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie législative du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, au titre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Trente-quatre représentants titulaires ;
- Trente-quatre représentants suppléants.

S'agissant du programme LEADER, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Trois représentants titulaires ;
- Trois représentants suppléants.

---

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,*

*Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis,*

**Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :**

**– De désigner les trente-quatre représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis comme suit :**

1. DEPREZ Marie-José
2. PELLETIER Gilles
3. CATTOEN Didier
4. PLET Bernard
5. RICHOMME Liliane
6. MELI Jérôme
7. DEFAUX Maurice
8. QUEVREUX Patrice
9. BLAIRON Daniel
10. DUBUIS Bernadette
11. KEHL Didier
12. LEONARD Julien
13. FORRIERES Daniel
14. SOUPLY Paul
15. MACAREZ Jean-Félix
16. GERARD Jean-Claude
17. BONIFACE Patrice
18. LEFEBVRE Bertrand
19. HERBET Yannick
20. RIBES Laurence
21. MODARELLI Joseph
22. HAVART Ludovic
23. HENNEQUART Michel
24. QUONIOU Henri
25. BRICOUT Frédéric
26. OLIVIER Jacques
27. RICHARD Jérémie
28. BASQUIN Alexandre
29. GODELIEZ NICAISE Véronique
30. BACCOUT Fabrice
31. DUDANT Pierre-Henri
32. JUMEAUX Stéphane

- 
33. DAVOINE Mathieu
  34. BASQUIN Etienne
- **De désigner les trente-quatre représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis comme suit :**
1. DOERLER Axelle
  2. NOIRMAIN Augustine
  3. RICHEZ Jean-Pierre
  4. MERIAUX Christelle
  5. PAQUET Pascal
  6. CLERC Sylvie
  7. GOSSART Jean-Marc
  8. DEFAUX Maurice
  9. GERARD Pascal
  10. MERESSE Virginie
  11. LAUDE Pierre
  12. LEVET Sarah
  13. GOETGHELUCK Alain
  14. DEMADE Aymeric
  15. MANEL Bruno
  16. DRUESNES Guy
  17. GOURAUD Francis
  18. WIELGOSZ Evelyne
  19. WIELGOSZ Christine
  20. TIERCE Roger
  21. POULAIN Bernard
  22. PRUVOST Brigitte
  23. RICHOMME Liliane
  24. HISBERGUE Antoine
  25. FLINOIS Alain

26. MERESSE Jean-Michel
27. THIULLEZ Martine
28. LEDUC Brigitte
29. LOUVION Christelle
30. TRIOUX Sandrine
31. DOYER Claude
32. MATON Audrey
33. HALLE Sylvain
34. FORRIERES André-Marie

– De désigner les trois représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis pour le programme LEADER comme suit :

1. DEPREZ Marie-José
2. SOUPLY Paul
3. RICHOMME Liliane

– De désigner les trois représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis pour le programme LEADER comme suit :

1. QUONIOU Henri
2. HENNEQUART Michel
3. RIBES Laurence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 13 juillet 2020 et de la publication le  
13 juillet 2020  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 13 juillet 2020

Le Président,  
Maire de Le-Cateau-Cambrésis,

Serge SIMÉON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*